



Erreur substantielle dans jugement du Tribunal administratif

Par **The tax justiciary**, le **10/01/2024** à **19:24**

Bonjour,

Le Tribunal administratif s'est trompé lourdement dans l'étude de ma requête: il n'a pas examiné le seul moyen que j'exposais et a jugé en ma défaveur au vu d'un moyen sans aucun rapport avec le mien.

L'erreur est selon moi substantielle.

J'ai immédiatement saisi le Président du TA d'un recours en rectification d'erreur et omission matérielles même si ce type de recours s'applique plutôt à des erreurs mineures.

Je n'ai eu aucune réponse alors que le délai d'un mois est dépassé.

Je vais évidemment faire appel mais j'aurai perdu un degré de juridiction.

Existe-t-il un moyen de contraindre le TA à juger de nouveau ma requête ?

Merci d'avance ?

Par **youris**, le **10/01/2024** à **20:46**

bonjour,

aviez-vous un avocat ?

un recours auprès du président du TA n'est pas un degré de juridiction.

Si vous n'êtes pas satisfait du jugement, vous n'avez que l'appel.

salutations

Par **The tax justiciary**, le **11/01/2024** à **09:31**

Bonjour,

Je sais que le recours au Président n'est pas un degré de juridiction mais j'aurais voulu qu'il renvoie au TA avec réouverture de l'instruction pour que j'obtienne enfin un jugement du TA.

Merci

Salutations